

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

CORRIGÉ**E 1 - Épreuve SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**

Sous-Epreuve : B1 : Économie-Droit

PARTIE ÉCONOMIQUE

1. Relevez les différentes pratiques de recrutement des entreprises présentées dans les documents. (3,5 points)

Recrutement interne : (0,5 pt)

- *promotion interne et mobilité (0,5 pt)*

Recrutement externe : (0,5 pt)

- *relations écoles-entreprises (0,5 pt), chasseurs de têtes et cabinets de recrutement (0,5 pt), annonces (0,5 pt), candidatures spontanées (0,5 pt).*

2. Présentez au moins trois avantages et deux limites de la promotion interne pour l'entreprise. (2,5 points)

Les avantages (1,5 point - 3 réponses attendues)

- *de valoriser et de motiver le personnel en lui offrant des perspectives de carrière : on peut parler d'ascenseur social.*
- *de disposer d'un personnel plus compétent, si cette promotion interne s'accompagne d'une formation.*
- *de fidéliser le personnel : peu de « turn-over »*
- *développer une culture d'entreprise*

Les limites (1 point - au moins 2 réponses attendues)

- *L'entreprise n'a pas toujours le personnel capable de s'adapter aux évolutions technologiques.*
- *L'entreprise n'a pas les moyens ou le temps de mettre en place un plan de formation.*
- *Perte de créativité - nécessité d'un apport de sang frais*

3. Quel est l'intérêt pour les entreprises d'externaliser le recrutement ? (2 points)

- *Faire appel à des spécialistes, utiliser leurs compétences et savoir-faire pour trouver le meilleur candidat à partir de nombreuses candidatures,*
- *Gagner du temps*

4. Quels sont les avantages pour l'entreprise de mettre en place un plan de formation sur un marché concurrentiel ? (2 points)

Le plan de formation a pour objectif de former le personnel à l'évolution technologique, d'améliorer la productivité, de réduire les coûts et ainsi d'améliorer la compétitivité de l'entreprise et de conquérir de nouveaux marchés.

(Accepter toute réponse cohérente)

PARTIE JURIDIQUE

1. Identifiez les principaux critères de choix d'une structure juridique. (1 point si réponse correcte et 0,5 point pour 2 critères justes)

- Apport en capital
- Crédibilité
- Statut fiscal et social
- Responsabilité

2. Présentez les avantages et les limites de l'entreprise individuelle en précisant les apports de la loi Dutreil. (3 points)

Avantages (1,5 point)

- Simple à créer (formalités allégées - pas de capital minimum exigé)
- Simple à gérer (pas de formalités de fonctionnement - totale liberté d'action du chef d'entreprise)

Limites (1,5 point)

L'entrepreneur est responsable des dettes de l'entreprise sur la totalité de ses biens professionnels et personnels y compris ceux qu'il a pu acquérir avec son conjoint s'il est marié sous le régime de la communauté.

Toutefois la loi Dutreil tente de préserver le patrimoine privé de l'entrepreneur individuel de ses créanciers en isolant la maison principale de l'entrepreneur des poursuites des créanciers professionnels en procédant à une déclaration d'insaisissabilité

3. Expliquez les passages suivants en les illustrant avec le cas de monsieur Louvet : (3 points)

- « la création d'une société de personne engage de façon solidaire et illimitée la responsabilité du créateur ».

En cas de difficultés, les personnes qui s'associeraient avec Monsieur Louvet pourraient être contraints de vendre leur patrimoine personnel si celui de la société ne suffit pas à honorer les créanciers de l'entreprise. (1,5 pt)

- « Pour ce qui est des sociétés des capitaux, les dirigeants sont parfois contraints d'apporter leur caution personnelle... Dans ce cas, leur simple responsabilité n'est plus limitée à leur apport ».

Monsieur Louvet peut être amené à engager son patrimoine personnel pour obtenir un prêt bancaire par exemple. (1,5 pt)

4. Dans une réponse argumentée, conseillez Monsieur Louvet dans le choix d'un statut juridique pour sa future entreprise. (3 points une seule réponse argumentée attendue)

Compte tenu de ses choix, on peut lui conseiller le statut de l'entreprise individuelle : simple à créer et à gérer et qui garantit la protection de la maison s'il effectue une déclaration d'insaisissabilité.

Ce choix convient parfaitement à une entreprise qui ne nécessite pas d'investissements initiaux importants et donc l'essor est modéré.

ET / OU

Le statut EURL est également intéressant car aujourd'hui les formalités de création sont facilitées : pas de capital social (1 €), formalités de création accomplies en 24h, simplification des formalités de fonctionnement... Permet surtout théoriquement de protéger le patrimoine privé de l'entrepreneur

NOTE AUX CORRECTEURS

L'évaluation tiendra compte des qualités rédactionnelles, de la cohérence du raisonnement, de la clarté et de la concision de l'expression.

Pénalisation maximale : moitié des points attribués à chaque question.